L'essentiel du CSEE

CSE DTSI n°11 du 6 mai 2020

Sommaire

Qui a mangé les 3 millions d'euros de la restauration ? 1

Sortie de crise : le menu 2

Notre préoccupation : vous ! *Consultez notre déclaration préalable* ICI

Qui a mangé les 3 millions d'euros de la restauration ?

Depuis 8 semaines, le Comité National de la Restauration (CNR) « *recherche* [**toujours**] *la solution et les modalités de mise en œuvre* » pour subventionner les repas des salariés. Lors de ce dernier CSE DTSI du 6 mai, les élus de la CFE-CGC Orange ont mis au vote 4 résolutions. Elles proposaient :

- de récupérer le budget restauration non utilisé depuis le début du confinement,
- d'attribuer à chaque salarié un titre restaurant pour chaque jour de télétravail,
- de mandater la Commission Restauration du CSE DTSI pour faire le point sur la situation,
- de rétablir le droit à titre restaurant aux salariés sous contrat de télétravail régulier.

Les élus de <u>toutes</u> les organisations syndicales signataires de l'accord sur la gestion des ASC restauration du 31 mai 2019 ont refusé en bloc les résolutions proposées par la CFE-CGC Orange, sans argument constructif …

La position de la CFE-CGC Orange

Les élus de la CFE-CGC Orange du CSE DTSI regrettent les refus *politiques* et *systématiques* des autres organisations syndicales sur des solutions pragmatiques et efficaces aux préoccupations très concrètes des salariés de la DTSI.

A ce jour les salariés DTSI attendent toujours une information de la part du CNR.

3 millions d'euros = perte moyenne en pouvoir d'achat en 2 mois des 12 500 ouvrants droits.

Nous renouvelons l'expression de notre désaccord sur la délégation du budget restauration à l'Entreprise.

Nous rappelons que depuis le 17 mars, les CSE d'OFS et SCE (où la CFE-CGC Orange est majoritaire) ont généralisé la distribution de titres restaurant pour TOUS leurs ouvrant-droits (120€ par mois pour chaque salarié).

Notre déclaration suite aux votes des autres organisations syndicales sur les résolutions proposées par la CFE-CGC Orange :

- *La CFE-CGC Orange regrette le vote CONTRE exprimé par les autres organisations syndicales au sein du CSEE DTSI et la perte pour tous les salariés d'un budget complémentaire pour veiller à maintenir une alimentation équilibrée en l'utilisant comme ils le souhaitent auprès de leurs fournisseurs privilégiés.*
- *Comme confirmé durant ce CSE DTSI, la restauration collective d'Orange est incompatible avec la cohabitation du Covid19 et les mesures préventives liées, dont le télétravail.*
- *La volonté de la CFE-CGC Orange est, au regard du budget spécifique lié à la restauration, de pouvoir permettre à tous les salariés de la DTSI de disposer de son budget restauration et de l'utiliser en son libre choix.*
- *La CFE-CGC Orange rappelle que l'attribution de tickets restaurant au profit des salariés existe déjà chez Orange au sein des périmètres des CSE d'OFS et de SCE (où la CFE-CGC Orange est majoritaire) : 160 000 tickets restaurant à hauteur d'1 M€ ont pu être distribués sur ces 2 périmètres soit un pouvoir d'achat de leurs ouvrants droits augmenté de 120 euros net par mois*
- *Sommes-nous seuls à la CFE-CGC Orange à nous soucier du pouvoir d'acheter et de manger des salariés pendant le confinement ?*

Sortie de crise : le menu

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) d'Orange est lancé et va entrer progressivement en vigueur à partir du 18 mai 2020. Certains sites seront donc ré-ouverts, sans autre précision de géographie ou de date.

La première priorité de la direction est la sécurité et la protection des salariés et des clients. Elle souhaite organiser au mieux la reprise des activités de manière optimale.

Le postulat : continuer à privilégier le télétravail (TT).

L'entreprise a analysé et réparti tous les métiers et activités de la DTSI dans l'un des blocs A, B ou C du PRA.
Le bloc A définit les activités et salariés dont la présence sur site est indispensable, le bloc B les salariés dont la présence est requise ponctuellement, et le bloc C ceux qui peuvent poursuivre leur activité en TT.

Au sein de la DTSI, 1200 personnes entrent dans le cadre du bloc A. On y retrouve des activités telles que chefs de projet, négociateurs, techniciens de proximité, chargés d'ingénierie et de supervision … Les salariés devant retourner sur site seront identifiés par le management pour la bonne organisation des activités du service et dans le respect des exigences de distanciation sociale actuelles. Les salariés présents sur un site ne devront pas représenter plus de 50% des effectifs d'accueil d'un bâtiment et devront respecter des contraintes sanitaires strictes. Pour les salariés du bloc A : présence obligatoire sur sites !

La visite des sites par les représentants du personnel n'est pas un pré requis pour les ré-ouvertures de sites.

Les avis de la CFE-CGC Orange

Les élus de la CFE-CGC Orange regrettent que la Direction ait « omis » d'associer les élus du personnel aux modalités du dé-confinement des salariés et aux visites de sites préalables au retour des salariés.

Les élus de la CFE-CGC Orange ont indiqué à la direction que le PRA aurait dû s'appeler Plan de Sortie de Crise (PSC) puisque les salariés ont prolongé leurs activités professionnelles durant le confinement.

Les élus de la CFE-CGC Orange soulignent que le PRA traite essentiellement de la logistique et de la sécurité physique des salariés qui retourneront sur sites. Mais ils déplorent l'absence de mesures concernant la santé physique et la logistique des télétravailleurs qui verront leur situation perdurer jusqu'au 31 août minimum. Et ils relèvent le manque de prise en compte de la dimension psychologique de la santé de l'ensemble des salariés. D'où l'importance d'associer les élus à la gestion opérationnelle de cette sortie de crise.

Les représentants du personnel de la CFE-CGC Orange tiennent à accompagner tous les salariés dans leur réintégration des locaux : attendons d'avoir une vision claire du calendrier prévu.

Protégez-vous, protégeons-nous !

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement sur www.cfecgc-orange.org/dtsi

Vos représentants CFE-CGC Orange

Élu(e)s CSE DTSI

Titulaires
AJASSE Karen
BOUTIN François-Xavier
CAO Nathalie
CHAZELAS Brigitte
LEFORT-DESCATOIRE Fabienne
ESNAULT Fabien
FEJOZ Sophie
GUIBERT Bernard
MOREAU Bruno
OUADI Mahmoud
TEISSANDIER Richard

Suppléants
AYMAT Patrice
COLLAS Virginie
DARNIS Dominique
ESCALON Danielle
HABAY Annick
KHODRI Saïd
LEROY Julien
LORTEAU Marie-Cécile
MAUREL Nadine
SERAFIN Gabriel
SOURISSEAU Hervé

Représentant Syndical : BLACHERE Thierry

Commissions SSCT

DIF
AJASSE Karen
DUBOISSET Christine
TROALEN Paul

DERS
BOUTIN François-Xavier
FOREST Gérard
PLOSSIGNAC Philippe
SANSONI Thierry
SITHAPATHI Narayankumar

DISU
PIEGLE Frank

DDT
COLLAS Virginie
GRIMAUD Alain
RENAUX Christian
SOURISSEAU Hervé

DSI
HABAY Annick
SOURISSEAU Hervé
GIRARDOT Eric
DOYEN Rémy
ALBA Olivier
ALLAOUI Othmane

DTRS-DC
GUIBERT Bernard
FEJOZ Sophie
VACHON Laurent

DESI
AYMAT Patrice
TERFAIA Youcef
BELARBI Noureddine
BELILI Laziz

UPR-NE
LEROY Julien
CLIPET Hervé

UPR-IDF
CAO Nathalie

UPR-O
LORTEAU Marie Cécile
MARECHAL Dominique

UPR-SO
SERAFIN Gabriel
CHAMPON CHIRAC Erick
ROYER Pierre-Yves

UPR-SE
TEISSANDIER Richard
VANUXEM Patrick
BEDROSSIAN Laurent

CSSCT transverses

TOULOUSE
AJASSE Karen
AYMAT Patrice
BOUTIN François-Xavier
CHAMPON-CHIRAC Eric
GUIBERT Bernard
HABAY Annick
SOURISSEAU Hervé
TERFAIA Youcef

MONTPELLIER
DOYEN Rémy
DUBOISSET Christine
GUIBERT Bernard
HABAY Annick
SOURISSEAU Hervé
TERFAIA Youcef

NANCY
BELILI Laziz
DUBOISSET Christine
HABAY Annick
TERFAIA Youcef

ORLEANS
AYMAT Patrice
PIEGLE Frank

Commissions thématiques

EFEP*
LEVEUGLE Philippe
DOYEN Rémy

ASC
DUBOISSET Christine
BARRAUD Bertrand

Handicap
BESNARD Thierry
HABOUL Atif

Marchés
CAO Nathalie

Restauration
PLOSSIGNAC Philippe

PEEM*
MOREAU Bruno
GOURIOU Stéphane
CHAUVET François